



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT 495.7-2020, 499.6-2020, 500.3-2020, 501.3-2020 ET 502.1-2020**

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 495.7-2020 intitulée « *Règlement numéro 495.7-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 afin d'assurer la concordance entre le plan des affectations du territoire et le plan de zonage présentement en vigueur* ».

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les
permis et certificats numéro 499-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 499.6-2020 intitulée « *Règlement numéro 499.6-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015* ».

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 500.3-2020 intitulé « *Règlement numéro 500.3-2020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015 afin de revoir la délimitation des secteurs d'application* ».

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les plans
d'aménagement d'ensemble numéro 501-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 501.3-2020 intitulé « *Règlement numéro 501.3-2020 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 501-2015 afin de modifier les zones d'application du PAE-01 et du PAE-02* ».

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les
dérogations mineures numéro 502-2015**

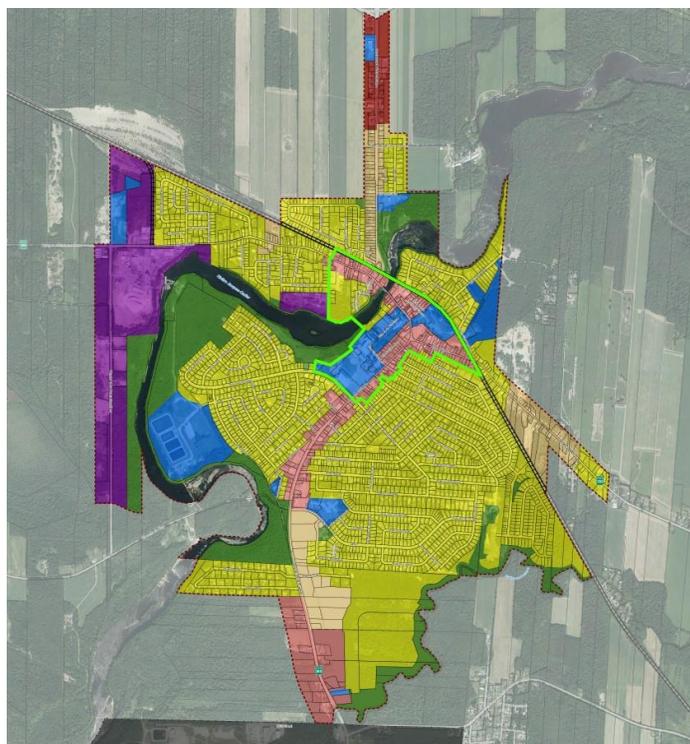
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 502.1-2020 intitulé « *Règlement numéro 502.1-2020 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 502-2015 afin de revoir la tarification applicable* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 21 septembre à 19h00**, à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière-numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. En lien avec le projet de règlement numéro 495.7-2020 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est ; d'assurer la concordance entre les affectations prévues au plan d'urbanisme et les usages permis au niveau du règlement de zonage numéro 496-2015. Plus particulièrement, ce règlement vise à revoir la délimitation de l'affectation commerciale, secteur formé par la rue du Collège et de la rue Déry, comme illustré au plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme. Finalement, le règlement vise également à ajouter une affectation publique et institutionnelle à l'intérieur du secteur sud de la ville afin d'y former un pôle de services complets.

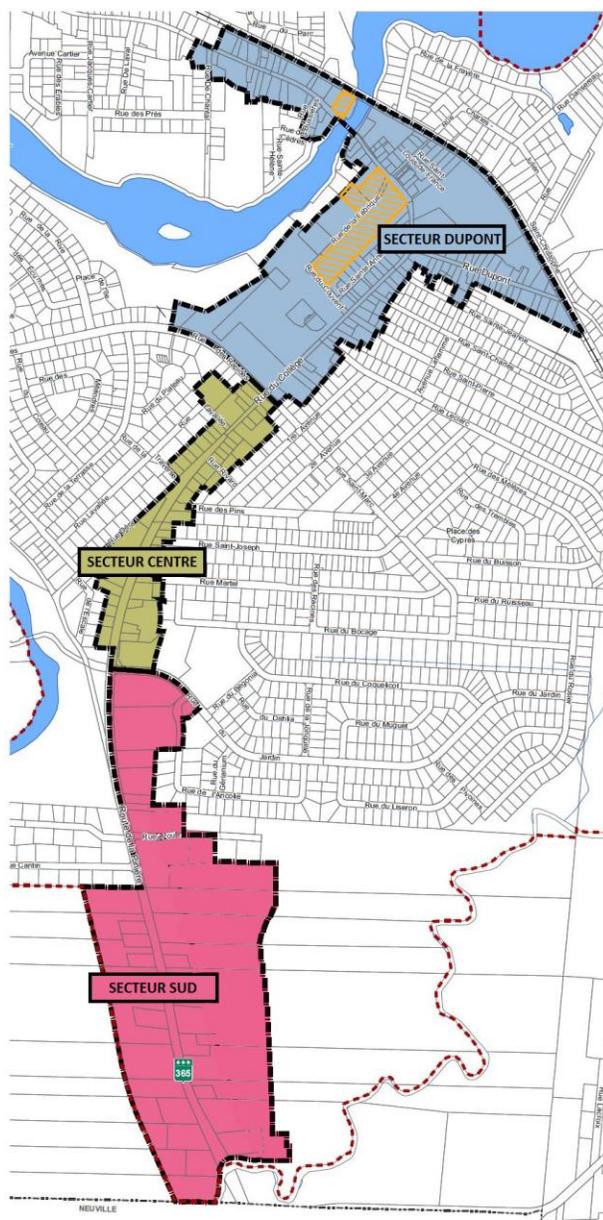
Plan 4 proposé (feuille 2 de 2) intitulé « *Affectation des sols* » apparaissant à l'annexe cartographique du plan d'urbanisme ;



2. En lien avec le projet de règlement numéro 499.6-2020 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est; revoir l'obligation d'être adjacent à une rue publique ou privée lors de la construction de nouveau bâtiment. Dans le cas des terrains situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, cette obligation sera maintenue. Cependant, à l'extérieur du périmètre urbain il sera possible de la faire sur des terrains également munis d'un droit de passage ou d'une servitude notariée et publiée au registre foncier.

3. En lien avec le projet de règlement numéro 500.3-2020 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est; modifier l'annexe 1 du règlement numéro 500-2015 afin de tenir compte des modifications apportées au plan de zonage (annexe 1 du règlement de zonage) et modifier les zones constituantes des trois secteurs indiqués à l'intérieur dudit règlement.

Annexe 1 proposé intitulé « zones assujetties au règlement sur les PIIA » apparaissant à l'annexe cartographique du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;



4. En lien avec le projet de règlement numéro 501.3-2020 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est; modifier les zones d'interventions et les territoires assujettis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble PAE-01 « secteur sud » ainsi que les zones d'intervention des territoires assujettis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble PAE-02 « du club de golf Le Grand Portneuf inc. ». Certains critères concernant la mixité des usages à l'intérieur du PAE-01 seront également ajoutés.

5. En lien avec le projet de règlement numéro 502.1-2020 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est; modifier la tarification applicable aux demandes de dérogations mineures.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2020.

La greffière adjointe,

Mme Nicole Richard

Ville de
Pont-Rouge



CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Assemblée publique de consultation des projets de règlements 495.7-2020, 499.6-2020,
500.3-2020, 501.2-2020 et 502.1-2020*

Je, soussignée, greffière adjointe à la Ville de Pont-Rouge, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une (1) copie au bureau de la municipalité en date 9 septembre 2020 et fait également publier cet avis sur le site Web de la Ville en date du 9 septembre 2020.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard